

# Convention accompagnement Aidant, aidé - association

Convention entre AMA – Pays Vitryat représenté par .....

Et

..... Représenté - e par .....

AMA – Pays Vitryat propose, d’accompagner, d’informer et de procurer des temps de répit pour les aidants ; d’accueillir les personnes atteintes de la maladie d’Alzheimer et leurs aidants de proposer un accompagnement à domicile si nécessaire, des séjours de répit en partenariat avec le Relais Bien être. Il est demandé aux aidants, chaque fois que cela leur est possible, de participer au « Temps des Aidants ».

## L’association s’engage à :

- créer un lien de confiance avec les aidants et les aidés, en respectant la confidentialité
- assurer un principe de neutralité et d’objectivité et d’équité envers chacun des participants
- identifier les besoins des aidés, des aidants
- apporter des informations utiles et une écoute soutenante
- apporter un temps de répit aux aidants
- amener les aidants et les aidés à sortir de l’isolement, à rompre la monotonie et maintenir le lien social
- prévenir de tous changements pouvant modifier les plannings

## L’association propose des actions :

- Les **accompagnements à domicile** sont assurés par un binôme de bénévoles formés à l’écoute, qui intervient 12h sur une durée définie de 6 mois ; l’accompagnement est fait selon la nécessité de l’aidant sur appel téléphonique de celui-ci. Ce dernier peut profiter de ce temps pour sortir de son domicile.

Ces accompagnements à domicile sont ludiques (jeux, musique, lecture...) et peuvent être une passerelle vers le Relais Alzheimer, si la personne malade n’y est pas encore accueillie.

- Les **Relais Alzheimer** s’inscrivent dans une démarche d’aide et d’accompagnement pour les aidants et les aidés. Ils sont animés par des bénévoles formés à l’écoute, qui proposent de créer du lien social au travers de temps d’activités, d’ateliers, d’exercices de mémoire et de convivialité. Ils sont une pause adaptée, valorisant les compétences des aidés. Ils sont aussi un soutien auprès des aidants, un temps de répit.

Ils ont lieu quatre mercredis par mois à Vitry le François un mardi à Sermaize et un jeudi à Arrigny de 14h à 17h. La participation au premier relais (Relais Alzheimer découverte) est obligatoire pour l’aidant du début à la fin, la planification de l’accueil de l’aidé sera faite à l’issue de ce premier relais, soit tous les mercredis le premier mois, puis tous les 15 jours pour les cinq mois suivants, avec une visite d’évaluation à la fin des six premiers mois.

Le « **Temps des Aidants** », sont l’occasion pour les aidants d’échanger, d’être écoutés sur leur vécu, sur leurs difficultés et inquiétudes, leur participation est vivement conseillée. L’aidé peut être accueilli en Relais Alzheimer. Le Temps des Aidants a lieu tous les premiers mardis du mois de 14h30 à 16h30.

## Les bénévoles s’engagent à :

- prendre connaissance de l’histoire de vie du malade
- adopter un comportement adapté et respectueux
- connaître les habitudes de vie
- connaître les habitudes alimentaires (régimes, allergies alimentaires)
- faire preuve de discrétion
- respecter le droit à l’image, ne pas diffuser l’image hors de l’association
- mettre le téléphone portable en silencieux pendant les activités.
- partager entre bénévoles les informations importantes pour l’accompagnement des aidés

**L'aidant s'engage à participer à la vie de l'association (si possible) :**

Relais Alzheimer festif  
Fête de Noël  
Journée Mondiale Alzheimer,  
Journée Nationale des aidants  
Journée convivialité, sorties, stands évènements, Balade Solidaire  
Réunions statutaires de l'association, de formation et d'information  
Etc...

**L'aidant dans l'association s'engage à :**

- respecter la vie privée des bénévoles, des aidants et des malades et ne pas communiquer l'identité des différents participants aux Relais Alzheimer, etc...
- ne pas faire de photo ni vidéo
- signaler les problèmes médicaux
- respecter les horaires
- prévenir si absence
- accorder un temps d'échange si nécessaire
- être joignable et pouvoir rejoindre l'aidé si nécessaire dans les trente minutes lorsque l'aidé est confié à l'équipe de bénévoles.

**Droit à l'image**

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise l'Association Marne Alzheimer-Pays Vitryat dont le siège est situé au 46 rue du lion d'or 51300 Vitry le François et ses prestataires techniques à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques lors de tous les évènements et activités auxquels,

Mme Mr, .....sera présent.

Je reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que ni moi, ni le cas échéant la personne que je représente, n'est lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Toutes les actions sont gratuites pour les aidants et les aidés avec l'obligation d'adhérer à l'Association.

Fait à ..... le .....

Signature précédée de la mention « *Lu et approuvé* »

L'aidé (quand c'est possible)

L'aidant (personne de confiance, tuteur)

Représentant de l'association Mme M .....